

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES représenté par Martial ALVAREZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-009-10846/21/BM

■ **Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et paiement de la cotisation pour l'année 2022**

10343

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences relatives à la gestion des services de l'eau et de l'assainissement, il est nécessaire que la Métropole Aix-Marseille-Provence soit représentée au sein d'associations regroupant l'ensemble des acteurs publics et privés dans ce domaine sensible et vital pour le développement de ses territoires. L'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE), reconnue d'utilité publique, a pour objet l'étude de toutes les questions qui relèvent de l'assainissement, de l'environnement et de la gestion des ressources en eau. Elle rassemble des experts chercheurs, ainsi que des représentants d'organismes publics et privés et de ministères qui interviennent dans le domaine de l'environnement, celui-ci entendu dans son acception la plus large possible. A ce titre, elle est régulièrement sollicitée pour avis sur les projets de textes réglementaires. Elle participe par ailleurs par ses actions et ses informations à la protection durable de l'environnement. Ouverte à toute personne physique ou morale, cette association a pour but de :

- Faciliter et encourager les études, recherches, les formations et les travaux se rapportant aux questions précitées.
- Tenir informés les membres des progrès réalisés en France et à l'étranger sur les points les plus intéressants.
- Favoriser les échanges d'information entre les pays.
- Collaborer avec le législateur et les pouvoirs publics en apportant son expertise sur les progrès et les améliorations à poursuivre pour la rédaction des lois et règlements relatifs à

Signé le 16 décembre 2021

Reçu en Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

l'hygiène publique, la gestion de l'environnement.

Face à la complexité de la gestion des services de l'eau potable et d'assainissement et de l'évolution du droit sur l'eau, l'adhésion à cette association permettra à la Métropole Aix-Marseille-Provence de répondre au mieux aux besoins permanents d'information en la matière en s'appuyant sur une base documentaire partagée et enrichie par d'autres collectivités.

La Métropole a ainsi adhéré à cette association par délibération n° DEA 009-892/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 et a renouvelé son adhésion au titre des années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

Compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'ASTEE, il est aujourd'hui proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole à cette association pour l'année 2022 et d'approuver le versement de la cotisation correspondante, d'un montant de 3 616 Euros TTC incluant le montant de l'abonnement à l'offre numérique multi-services.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° DEA 009-892/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et paiement de la cotisation 2016 ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE), reconnue d'utilité publique, a pour objet l'étude de toutes les questions qui relèvent de l'assainissement, de l'environnement et de la gestion des ressources en eau ;
- Que face à la complexité de la gestion des services de l'eau potable et d'assainissement et de l'évolution du droit sur l'eau, l'adhésion à cette association permet à la Métropole Aix-Marseille-Provence de répondre au mieux aux besoins permanents d'information en la matière en s'appuyant sur une base documentaire partagée et enrichie par d'autres collectivités ;
- Que compte tenu de l'intérêt que présente l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association, il convient de renouveler cette adhésion pour l'année 2022 et d'approuver le montant de la cotisation correspondant.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) pour l'année 2022, ainsi que le paiement de la cotisation correspondante d'un montant de 2 242 euros TTC, réparti au prorata du nombre de participants de chaque Conseil de Territoire, et le paiement de l'abonnement à l'offre numérique multiservices d'un montant de 1 374 euros TTC.

Article 2 :

Le montant de la cotisation sera réparti comme suit :

Conseil de Territoire de Marseille Provence : Les crédits nécessaires (2 039 euros TTC dont adhésion 665 euros TTC et abonnement à l'offre numérique multi-services 1 374 euros TTC) sont inscrits au budget annexe de l'eau sous-politique F170 – nature 6281– 3DEAE.

Conseil de Territoire du Pays d'Aix : Les crédits nécessaires (415 euros TTC) sont inscrits au budget Annexe de l'assainissement– chapitre 011 – nature 6281.

Conseil de Territoire du Pays Salonais : Les crédits nécessaires (332 euros TTC) sont inscrits au budget annexe de l'eau chapitre 011 – nature 6281.

Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile : Les crédits nécessaires (83 euros TTC) sont inscrits au budget annexe de l'assainissement au chapitre 011 – nature 6281.

Conseil de Territoire de Istres-Ouest-Provence : Les crédits nécessaires (581 euros TTC) sont inscrits au budget annexe de l'eau et au budget annexe de l'assainissement Section de fonctionnement – nature 6281.

Conseil de Territoire du Pays de Martigues : Les crédits nécessaires (166 euros TTC) sont inscrits au budget annexe de l'eau de la Régie des Eaux et Assainissement du Pays de Martigues – section de fonctionnement – nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Mer, Littoral,
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT